BULLETIN D'ADHÉSION

LES RENCONTRES PERFORMANCE®TOURAINE



Pour **490 € HT / entreprise** (soit 588 € TTC)

L'adhésion permet aux salariés, désignés dans le tableau ci-dessous, un accès aux rencontres, sur inscription pendant un an.

INSCRIPTION

SOCIÉTÉ / ORGANISME : ..... SIRET : .....

ADRESSE : .....

VILLE : ..... CODE POSTAL : .....

ADRESSE DE FACTURATION (si différente) : .....

NOM / PRÉNOM : ..... FONCTION : .....

TÉL : ..... MAIL : .....

Merci de compléter ce tableau en désignant les salariés concernés et en cochant les thématiques choisies

NOM / PRÉNOM	FONCTION	EMAIL *(obligatoire)*	Commercial & Marketing	Développement Personnel	Gestion	International	Numérique	Production	Ressources Humaines & Management

Nous souhaitons attirer votre attention sur les éléments suivants :

- L'adhésion vaut pour 5 représentants de l'entreprise. Au-delà, le coût est de 50 € HT par personne. Merci de nous contacter.
- L'adhésion ne vaut pas inscription aux rencontres. Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant chaque rencontre via l'invitation qui leur est envoyée par courriel.
- La participation est limitée à deux personnes par rencontre et par entreprise.

☐ **J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales d'utilisation et de vente (au verso)**

Date et signature :

CCI TOURAINE **Merci de retourner ce bulletin d'adhésion avec votre règlement à la CCI Touraine - Administration des Ventes - 4 bis rue Jules Favre - BP 41028 - 37010 TOURS CEDEX 1**

Une facture aquittée vous sera adressée en retour

LES RENCONTRES
PERFORMANCE®
TOURAINE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VENTE

DES RENCONTRES PERFORMANCE TOURAINE® CGV DU 16 août 2018

CCI TOURAINE

Il est indispensable d'accepter les conditions générales d'utilisation et de vente des Rencontres Performance® Touraine pour valider votre inscription.
Pour cela, merci **de cocher sur le bulletin d'adhésion « j'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales d'utilisation et de vente ».**

Article 1 : : Identification du vendeur

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Touraine
4 bis, rue Jules Favre – BP 41028 - 37010 Tours Cedex 1
N° SIRET : 183 700 012 00010
Téléphone : +33 (0)2 47 47 20 00 - Fax : +33 (0)2 47 61 62 38
N° TVA intracommunautaire - FR 77 183 700 012

Article 2 : Quelques définitions

Les parties s'accordent sur le fait que les termes utilisés dans les présentes CGV revêtent les définitions suivantes :
- « Vendeur » : CCI Touraine.
- « Client » ou « co-contractant » : bénéficiaire de la prestation ou intermédiaire.
- « devis » ou « ordre d'insertion » : document précisant a minima la teneur et le contenu de la prestation délivrée par le vendeur ainsi que le ou les tarifs appliqués.
- « Conditions générales de vente » : Les conditions générales de vente définissent les modalités générales de vente de l'ensemble des produits/services délivrés par la CCI Touraine.
- « Conditions particulières de vente » : Les conditions particulières de vente définissent les modalités de vente particulières à chaque produit/service délivré par la CCI Touraine.

Article 3 : Conditions contractuelles de vente

3.1 – Pièces contractuelles
Les pièces contractuelles sont les suivantes, dans leur ordre décroissant d'importance :
- **Les conditions générales de vente (CGV)** : toute acceptation d'un bon de commande/ordre d'insertion implique l'acceptation des CGV et des CPV. Ce document comprend l'ensemble des conditions générales inhérentes à la délivrance de la prestation par la CCI Touraine.
- **Bon de commande et/ou ordre d'insertion** : ce document doit impérativement être accepté et signé par le client pour faire débuter la prestation. Ce document comprend notamment la grille tarifaire, le prix, la durée.
- **Les conditions particulières de vente (CPV)** : toute acceptation d'un bon de commande/ordre d'insertion implique l'acception des CGV et des CPV. Ces conditions particulières sont accessibles sur le site internet de la CCI Touraine à l'adresse suivante :
http://www.touraine.cci.fr/conditions-particuli%C3%A8res-de-vente

3.2 – Conditions de règlement
Les conditions de règlement sont précisées dans les conditions particulières de vente propres à chaque produit et dont le lien est indiqué à l'article 3.1 ci-dessus.

Article 4 : Responsabilité

La responsabilité de la CCI Touraine au titre du contrat ne saurait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au fait d'un tiers même s'il est prévisible, à la faute du client, ou à la survenance d'un événement de force majeure tel que défini par les juridictions françaises ou à tout autre événement qui n'aurait pas été raisonnablement sous le contrôle exclusif de la CCI Touraine.
Dans l'hypothèse où la responsabilité de la CCI Touraine devait être établie et retenue à raison d'un préjudice subi par le client et imputable exclusivement au produit ou service acheté, celle-ci est limitée au montant de l'achat.
Le client reconnait que la CCI Touraine n'est soumise qu'à une obligation de moyen, notamment en ce qui concerne la continuité de ses services.
Toute réclamation déposée par un client contre la CCI Touraine doit être formulée dans les 6 (six) mois suivant l'apparition de l'événement objet de la réclamation.

Article 5 : Modification des présentes

Les présentes conditions générales pourront être modifiées afin de tenir compte de l'évolution de l'offre.
Par ailleurs, la CCI Touraine peut être amenée à procéder à des modifications de prix et/ou de caractéristiques du service. Le client (ou son intermédiaire le cas échéant) sera informé de toute modification des conditions contractuelles, assortie de l'information selon laquelle ladite modification sera considérée comme acceptée sans retour de sa part dans un délai d'un mois. Pendant ce même délai d'un mois, le client (ou son intermédiaire) peut résilier, par écrit, son engagement sans pénalités de résiliation et sans droit à dédommagement.

Article 6 : Résiliation

En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations au titre des présentes ou au titre des conditions particulières associées au produit commandé, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre le cas échéant.
En cas de résiliation, toute prestation déjà réalisée par la CCI Touraine à la date de la résiliation sera due par le client.

Article 7 : Confidentialité – références

La CCI Touraine et le cocontractant reconnaissent que l'ensemble des données ou informations d'ordre financier ou commercial qu'ils échangeront dans le cadre des prestations présentent un caractère strictement confidentiel.
Cependant, la CCI Touraine pourra, avec son accord, faire figurer le nom du cocontractant sur une liste de références.

Article 8 : Intégralité de l'accord entre les parties

Les présentes conditions générales de vente, les conditions particulières associées au produit ainsi que le devis et/ou l'ordre d'insertion expriment l'intégralité des obligations des parties, à l'exclusion de tous autres documents, contrats ou échanges de lettres antérieurs à la signature du devis.

Article 9 : Dispositions diverses

L'invalidité ou l'inapplicabilité de l'une des clauses des présentes conditions générales de vente ou des conditions particulières n'affectera pas l'application ou la validité des autres clauses des conditions générales de vente. Cette clause sera alors remplacée par la disposition la plus proche possible.

Article 10 : Données à caractère personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion de la relation client de la CCI Touraine, responsable de traitement, plus particulièrement pour permettre à la CCI Touraine de donner suite aux commandes et/ou inscriptions. Ce traitement a également pour finalité la mise en œuvre des missions de service public de la CCI (art.L.710-1 du code de commerce) mais également d'informer des actualités liées aux opérations engagées par la CCI Touraine, d'inviter ses clients à participer à ses manifestations en lien avec leur activité professionnelle. Pour ce faire, les données sont recueillies seront enregistrées dans le fichier général de gestion de la relation client de la CCI Touraine plus largement destiné à suivre la relation clients quelle qu'en soit la nature, tarifée ou non et ce quel que soit le moyen d'entrée en relation avec le client – visite ou à distance ; qualification et enrichissement de ces données ; comptabilisation et qualification des visites entreprises, suivi statistique.
Les destinataires de ces données sont les services de la CCI Touraine en charge de la gestion de ces commandes et/ou inscriptions et de la gestion de la relation client. Ces informations peuvent encore être communiquées à des partenaires ou à des personnes contractuellement liées à la CCI Touraine, conformément à la loi « Informatique et libertés », notamment dans le but de faire profiter les internautes de services personnalisés.
Vos données seront conservées pendant 3 ans maximum par la CCI Touraine hormis les données légales inscrites au RCS le cas échéant qui seront conservées jusqu'à radiation.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, tout internaute dispose d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant. Ce droit peut être exercé à tout moment par les moyens suivants :
- par courriel adressé à **cnil_referent@touraine.cci.fr**
- par courrier postal adressé à la CCI Touraine – 4 bis rue Jules Favre – BP 41028 – 37010 TOURS Cedex 1.

Les prestataires intervenant sur la base de données pour le compte de la CCI Touraine peuvent avoir accès ou communication de tout ou partie de ces informations en raison de leurs prestations.

Cet article pourra, le cas échéant, être complété ou adapté dans les conditions particulières de vente du produit et/ou service commandé et dont le lien est précisé à l'article 3 des présentes conditions générales de vente.

Article 11 : Archivage – preuve

La CCI Touraine archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle, conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil.
Les registres informatisés de la CCI Touraine seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

Article 12 : Litiges

Conformément aux articles L614-1 et suivants du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.
Toute contestation qui pourrait s'élever entre les parties sur la prestation délivrée par la CCI Touraine ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente ou des conditions particulières de vente spécifiques au produit sont régies par la Loi française. Tout litige relatif au présent contrat fera l'objet, au préalable, d'une concertation afin de trouver une solution amiable. A défaut, la partie la plus diligente saisira les Tribunaux de Tours nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Signature du bénéficiaire précédée de la mention « lu et approuvé »

Le .....

Signature